L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 72 RUE DU CROISSANT.

NOUVELLE-ORLÉANS,

DIMANCHE MATIN 6 FÉVRIER

Louisiane.

Nous lisons dans le *Louisianais* :

COMITÉ—Le comité démocrate-conservateur de la paroisse s'est réuni samedi dernier.

Léon-en la proclamation publiée ci-contre.

Et vous verrez, bons bourgeois de la campagne contribuables et travailleurs, que le comité démocrate-conservateur de la Nouvelle-Orléans comprend volontiers son devoir et n'est pas une machine purement politique.

Les intérêts financiers et sociaux de la communauté le préoccupent à bon droit. Il ne veut pas que cette agonisante continue à être le jouet de la sottise de quelques administrateurs et de quelques chefs. Il demand que les administrations locales soient convenablement surveillées et prudemment opérées. Le passé, qui fut atroce, ne peut rester le présent et se continuer dans l'avenir. La réforme est absolument nécessaire pour le bien et pour l'honneur du peuple.

Quelqu'il en soit, le comité démocratique-conservateur de la paroisse, en vertu des pouvoirs que lui ont été conférés par le peuple, a cédé un sous-comité des *affaires publiques* chargé d'examiner les affaires de l'administration, et surtout les finances, de publier de temps en temps les abus qui se produisent commettre les officiers, et d'en faire un rapport au comité central; d'assister individuellement ou en corps aux réunions du Jury de Police, et d'inspecter tous les actes officiels de la paroisse; afin de les vouquer, quand il le croira urgent, le comité central lui-même.

Le sous-comité est composé de MM. F. P. Peché, J. R. Winchester, J. Gantil, J. Dornier et F. M. Brignac.

Telle est aussi la résolution votée à l'unanimité par le comité central :

"Francis T. Nicholls et Louis A. Wiltz, ayant été légalement élus gouverneur et lieutenant-gouverneur de l'Etat de la Louisiane, comme aussi légalement inaugurés, nous ne reconnaissons plus d'autre gouvernement que le leur. Et nous faisons appel à tous les bons citoyens de cette paroisse pour qu'ils se joignent à nous et donnent leur appui cordial à l'administration Nicholls et Wiltz."

Le trio Simms, Dickerson et Como, paraît-il, est toujours à la caverne St-Louis.

Ces messieurs, qui ont failli envoyer Jim Lewis au Sénat des Etats-Unis, veulent piteusement mourir aux côtés de Packard.

La prospérité les admirera.

St-Jacques leur dressera des statues à l'entrée du vieux chemin de la Vacherie.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Nouvelle-Ibérie :

La perspective d'un meilleur gouvernement cause déjà une augmentation demande pour les terres à canne. Le semaine dernière, plusieurs messieurs sont venus visiter notre voisinage dans le but d'acheter des terres et de s'établir dans la paroisse. Dans le nombre, nous citerons M. Ayers, le sucrier cubain; M. J. A. Bouvier, de Lafourche et M. Heiffer, de Plaquemines.

COMMUNICATIONS AVEC LE BRÉSIL—Les efforts tentés pour organiser un service de steamers entre la Nouvelle-Orléans et le Brésil ont échoué jusqu'ici. Il paraît que la ville de New York va être plus heureuse car nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* :

Nous avons parlé il y a quelque temps d'une combinaison projetée, au moyen de laquelle les Etats Unis seraient mis en communication avec le Brésil par une ligne directe de steamers. Ce projet, activement poursuivi par MM. John Landeman et Gross, de New York, est aujourd'hui en bonne voie de réussite, et il y a tout lieu d'espérer que le commerce des Etats Unis sera prochainement mis en possession d'un nouveau marché offrant des ressources immenses à l'importation et à l'exportation.

.....Mais MM. Landeman & Gross ne se bornent pas à poursuivre l'établissement d'une ligne de steamers pour établir des relations directes avec le grand empire de l'Amérique du Sud; ils s'occupent en même temps d'organiser, avec le concours et sous les auspices du gouvernement impérial, une agence commerciale ayant pour programme "1. d'encourager le commerce, l'agriculture et l'industrie" en répandant par la voie de la presse des notions exactes sur le gouvernement, les lois, la population et les ressources de l'empire; 2. de stimuler la formation d'entreprises commerciales et industrielles, de même que l'apport des capitaux américains au Brésil; 3. d'y encourager et d'y faciliter l'immigration et la colonisation; 4. enfin de seconder toutes mesures tendant à développer les rapports entre les deux pays. Cette agence, suivant le projet qui nous avons sous les yeux, serait placée sous la surveillance directe du ministre brésilien à Washington, et du consul général de l'empire à New York.

LE COMMERCE DE LA FRANCE EN 1876—Le volume des documents statistiques sur le commerce de la France pendant l'année 1876 va paraître prochainement.

D'après ces documents, les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 décembre 1876, à 3,950,174,000 fr., et les exportations à 3,568,591,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit:

IMPORTATIONS	1876	1875
Objets d'alimentation	839,917,000	747,411,000
Produits naturels et matière nécessaires à l'industrie	2,160,012,000	2,112,844,000
Objets fabriqués	490,274,000	448,758,000
Autres marchandises	159,967,000	166,570,000
Total	3,950,174,000	3,538,654,000

EXPORTATIONS	1876	1875
Objets fabriqués	1,952,379,000	2,188,997,000
Matières premières et produits alimentaires	1,448,705,000	1,577,771,000
Autres marchandises	159,207,000	205,904,000
Total	3,560,281,000	3,872,632,000

VIN	CIDRE	MIDOL
Gros	Net	Lot	$25,000
GIQL		
Billets	$5	Seulement	A

Grand Tirage Extra

Mardi, 6 février.

Mardi, 6 février.

—Le nom de Choquart est revenu l'autre jour sous notre plume; voici une autre anecdote du célèbre duelliste.

Un soir, Choquart se trouvait au foyer des Variétés avec plusieurs habitués et artistes, parmi lesquels était Arnal.

Une dispute s'engage entre ce dernier et Choquart, qui gesticulait avec une petite badine très flexible.

Arnal, qui était très vif, très emporté même, saisit une grande bûche et courut sur son adversaire.

Plusieurs personnes s'interposèrent.

Mais Choquart, loin de s'émouvoir, s'était fièrement campé sur la hanche et se mettant en garde, sa badine à la main, devant Arnal et sa bûche :

—Monsieur, je vous en prie, fit-il, laissez-les venir toutes les deux !

—Le recensement de la population de Nancy est terminé et a donné les chiffres suivants :

Population fixe..... 60,753 habitants
Population flottante..... 2,653 —

En 1872, la population fixe était de 50,507. C'est donc une augmentation de plus de 10,000 habitants en quatre années, et en vingt ans, de 30,000.

—Dans l'une des dernières ascensions faites par MM. Durnof et Mores, les aéronautes ont fait une découverte qui sera peut-être très utile à la aéronaut. Ils ont été fort surpris de voir, qu'à une altitude d'environ 1,700 mètres au-dessus de la Manche, ils apercevaient le fond de la mer, dans ses moindres détails, en un lieu où sa profondeur moyenne est d'environ 70 mètres. Ils affirment qu'il leur eût été si facile de descendre le fond de la mer dans ses plus petits détails.

Que sortira-t-il de cette découverte? Probablement un grand bien pour la science.

—Faure a quitté Paris pour entreprendre sa tournée lyrique en France et en Belgique.

Après ces pérégrinations, Faure se rendra à Londres, où il est engagé à Drury-Lane.

—Poullier, qui chante Mazaniello à l'Opéra, vient d'épouser Mlle Ernestine Vaguen.

—Un enfant qui promet.

Un collégien, de son air le plus gracieux, et de sa voix la plus douce :

—Dis donc, père, sais-tu jusqu'à quel âge on fils est forcé de respecter ses parents?

—Définition fantaisiste mais précise du télégraphe électrique :

—Supposez un chien d'une longueur immense, auquel vous marchez sur la queue à Paris et qui aboie à Marseille.

Les Temps sont durs
Mais vous pouvez les rendre meilleurs
En achetant un billet pour le Grand Tirage Extra de la Loterie de la Louisiane,
Gros lot.....$25,000,
$111,100 seront distribués.
Avec $5 on achète un billet,
Prenez-vous à temps,
Essayez votre chance,
Tentez de faire fortune!

Une bonne solution.—Où peut-on acheter de belles et bonnes chaussures? Au Magasin Rouge, rue Royale et Dumaine.

Achetez vos tricots français chez Jos. Leblanc, rue Vieille-Levée, 305.

—Il n'en faut de beaucoup que les gens ces dix conférences aient présenté le calme et la sérénité qu'on se plaît à attribuer de loin à ces réunions de diplomates.

Ainsi, dans l'entrevue du 9 février, il paraît, d'après le récit du correspondant du *Daily News*, que les délégués furent qui d'un entretiennent violents de quelques discours.

Nous donnons ici la traduction de la dépêche du correspondant anglais :

Dans la conférence qui a suivi le discours de M. Corti, à laquelle MM. le comte Zichi, le baron de Werther et lord Salisbury ont pris part, Edhem Pacha a été d'une [illegible]

Il s'agissait de la [illegible] tionale ou consulaire, que lord Salisbury proposait d'opposer commission de contrôle. L'honorable lord venait d'entrer dans les détails des attributions de cette commission, et commençait à expliquer le système qu'elle exerce de pourvoir et de surveiller le [illegible] de Bulgarie, "mesure désirable de justice," quand Edhem Pacha, se levant, se mit à réexpédier l'histoire de France, en citant les massacres des Albigeois, la Saint-Barthélemy et les noyades de 93.

Il rappela haut et fort les "bandes blanches, les "bonnets rouges" de la Commune, opposant le Turc tout seul: Dieu reconnaîtra les siens" au "Détruisez tous les chrétiens" télégraphié au mal par le Porte au vali de Bulgarie.

Lord Salisbury essaya en vain de rappeler Edhem à la question, et Savfet Pacha aidant, le délégué tire se lance dans d'interminables dégénérations sur les "massacres" de France.

M. de Chaudordy dut intervenir. Une discussion s'ensuivit, Edhem allait entamer les "massacres" de Pologne et d'Ala-chin, quant le général Ignatieff et M. de Werther, par leur énergique intervention, le forcèrent à se taire.

—On écrit de Constantinople, à la date du 1 février, à la *Correspondance politique* de Vienne :

Les forces rassemblées par la Turquie sur le Danube se montent actuellement à 160,000 hommes. A Silistrie, il s'en trouve 15,000; à Roustchouk, 18,000; à Choumla, 12,000; à Widdin, 29,000; à Varna, 24,000; dans la Dobrudscha, 27,000; à Tultcha, 21,000. Le reste est disparsé dans divers centres moins importants.

—M. Charles Blanc nous apprend, dans le *Temps*, qu'un artiste vient de découvrir le moyen de donner au plâtre la consistance du marbre, et de le couvrir de bronze.

"L'artiste, dit-il, a commencé par tremper quelques-uns des pores du plâtre au moyen d'une imbibition dont il a le secret, et qui, scellant les molécules, semblant les vides, imperceptibles à l'œil, fortifie la matière gyscuse, lui prête de l'homogénéité de la densité, et en fait une variété de la pierre."

Ainsi préparé, le précieux moulage d'un chef-d'œuvre antique ou moderne va devenir plus précieux encore par l'application successive de deux couches qui vraiment ce que font corps entre elles et avec le plâtre solidité, et y pénétreront de manière à lui donner une résistance instantanée à la pinie, à l'action lente de l'humidité, au frottement, au nettoyage, et même à certains heurts auxquels il serait exposé par l'imprudence ou la maladresse des visiteurs.

"Nous avons fait nous-mêmes, dit M. Blanc, l'expérience qu'un coup de canne frappé résolument sur les parties massives du *Voltaire* de Houdon, bronzé par Cacamanna, n'y a produit aucune dépression. Il est si vrai, d'ailleurs, que le métal ne s'est pas arrêté à la surface du plâtre et s'y est incorporé; que le plâtre en est devenu sonore."

Est-il besoin de faire sentir combien cet grand le service rendu aux arts plastiques par l'invention d'un procédé aussi admirable? Quelle facilité auront maintenant les villes de province, même les plus petites, de former, à peu de frais, des musées de chefs-d'œuvre, propres à éveiller le sens du beau et peut-être le génie de l'art!

—La Cour d'appel d'Aix vient de rendre un arrêt qui va faire pousser de hauts cris à une foule de braves gens dont les croyances au spiritisme sont indéfinissables, car, il faut bien le reconnaître, en dehors des charlatans et des chevaliers d'industrie comme ceux que l'on a vus il y a environ deux ans en police correctionnelle, il y a des esprits bien doués et des natures très droites qui sont sincèrement imbus de ces croyances.

Un testament fait par une personne se livrant aux pratiques du spiritisme ne saurait être valable; c'est ce que vient de décider la Cour d'Aix au sujet d'un testament olographe fait par une dame Rey-baud au profit d'une de ses amies, testament dont le mari a attaqué la validité pour bénéficier des dispositions d'un autre testament antérieur.

Le jugement rendu d'abord par le tribunal d'Aix, relève, entre autres griefs contre la raison de Mme Reybaud :

"Qu'elle pariait constamment de la transmigration des âmes; qu'elle se livrait à des élucubrations de toutes sortes, telles que sermons, méditations et romances;

"Que tourmentée par une véritable monomanie, elle apportait chez MM. Borel et Lapierre des chansons dont elle était l'auteur pour les faire mettre en musique; qu'elle poussait son engouement pour la mélodie jusqu'à prendre des leçons de piano à un âge relativement avancé, en s'obstinant à ne vouloir jouer que d'une main."

Ainsi, donc, croire à la transmigration des âmes, composer des romances et jouer du piano, seraient des signes de folie.

Il est juste de dire que les juges ont relevé d'autres griefs plus sérieux, justifiant leur décision.

Tricots français élégants chez Jos. Leblanc, 305 Vieille-Levée.

PRÉVENTION D'ABUS DE CONFIANCE CONTRE UN ANCIEN SOUS-PRÉFET.—M. Boreilli, ancien sous-préfet d'Ancenis, est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Riom avec MM. Gaulier Pasqet et Martin, sous deux chefs d'abus de confiance. Il s'agirait de détournement de sommes qui auraient été remises pour être distribuées à titre de secours aux victimes des dernières inondations de l'Allier.

Depuis l'ordonnance de renvoi, Boreilli a fait distribuer un volumineux mémoire dans lequel il combat chacun des chefs de prévention et conteste en même temps la compétence du tribunal. Sa conduite administrative ne relève, dit-il, que de l'appréciation de son supérieur, le ministre de l'intérieur.

—Sous ce titre : *Une mêlée de journalistes républicains*, le *Figaro* publie le fait suivant dans ses télégrammes privés :

Le journal le *Peuple* publie des portraits de nos personnages politiques en vue. M. Gilly-le-Paland, rédacteur de l'*Egalité*, et conseiller municipal, se trouvant injurié dans son portrait, a provoqué M. Marx Ivan, rédacteur en chef du *Peuple*. Mais M. Pollio, auteur de l'article, réclame la priorité pour se battre avec M. Gilly. Ce dernier n'ayant pas accepté cette prétention, M. Pollio a déclaré qu'il l'y contraindrait.

Ce soir, à cinq heures, il a attendu M. Gilly au coin de la rue Sainte et de la rue Forbin, où il demeure, et il l'a soufleté. M. Gilly a riposté par des coups de canne. L'affaire en est là.

Marseille, 11 janvier.

Les journaux le *Peuple* et l'*Egalité*, parus ce soir, ne confirment pas la nouvelle donnée, ce matin, par le *Jeune République*, que MM. Lapaind et Pollio se seraient battus à Monaco, et qu'un des deux aurait été tué.

L'*Egalité* annonce, au contraire, que la justice devra prononcer sur les coups échangés.

Le *Peuple* publie une lettre de M. Pollio, reconnaissant qu'il a commencé par chercher à la figure de M. Lapaind, et qu'ensuite il l'a frappé de sa canne.

M. Lapaind a rendu les coups à M. Pollio, en le frappant à la joue avec une canne plombée.

—Ne vous regardez jamais dans la glace.

Une femme d'esprit qui n'est point belle a la mauvaise habitude de se regarder dans toutes les glaces.

—Espère-t-elle donc finir par se trouver jolie l'ait quelqu'un assez méchamment.

—Non, dit la dame, qui avaient entendu; mais je cherche à me prouver que méchant qu'il soit, on peut s'habituer à mon visage.

—On écrit de Bessèges (Gard) au *Messager du Midi* qu'une petite fille de douze ans s'est volontairement noyée dans le barrage du ruisseau de Rochebondola, dans la crainte d'être punie par sa mère parce qu'elle avait laissé manger par le chat des sardines confiées à sa garde.

La mère de cette malheureuse enfant la grondait journellement et à propos de la moindre des choses, à tel point que la petite fille avait confié à une de ses jeunes amies le projet de se noyer si les mauvais traitements continuaient.

—On sait que l'usage antique de la parlette des Rois veut que la personne désignée par la fève offre quelque gracieuseté aux maîtres de la maison.

Mme G.....le sait bien, et, en femme avisée, a soin que le sort favorise toujours quelqu'un de suffisamment riche.

L'autre jour, elle avait vivé un banquier, ami de son mari. Mais ce financier, que l'expérience de plusieurs années avait rendu prudent, trouva le moyen de passer adroitement sa part de galette à un pauvre, lequel, ne redoutant rien, exhibe triomphalement sa fève et reçoit en souriant les honneurs de la royauté.

—Ah! mon Dieu! s'écria naïvement Mme G.....il faut tout recommencer, je me suis trompée!

INCENDIE DES MONTAGNES DE GUIPUZCOA.—On écrit de Hendaye, le 9 janvier, à la *Gironde* :

"Un sinistre bien plus terrible que celui du cap de la Balconnette est d'Andarlaiza a eu lieu ces jours derniers en Guipuzcoa.

"Le feu, parti des environs de Tolosa, a embrasé toutes les montagnes qui séparent cette dernière ville d'Urnieta et de Pitorique petite cité d'Hernani (la Bastide). Les pertes sont énormes. On sait en effet que toutes les montagnes de Guipuzcoa sont peuplées de bêtes à cornes, et le nombre d'entre elles ne le dépasse pas [illegible] ral.

"Le feu du côté de la Bastide a été complétement entre Galarreta et Lasarte (Barcarra) par quelques détails intéressants qu'un charbonnier malade fait avant hier à Hernani en n'avait pas encore interrompu."

—Un écrivain militaire fort compétent, jugeant dans le Times des forces respectives de la Turquie et de la Russie, pour le cas où la guerre viendrait à éclater entre les deux pays. Tout en démontrant que la Turquie, pour peu qu'elle se prolongeât, finirait nécessairement à l'avantage de la Russie, l'auteur est d'avis que non seulement les Turcs feraient preuve d'une résistance considérable, mais qu'un échec, du moins, la Turquie serait un antagoniste dangereux. Il [illegible] remarque que rien jusqu'à ce que les Turcs ont fortifiée avec le plus de soin. Ainsi, Widdin est en face de Kalafat, Nicopolis en face de Turnu, Rustschouk en face de Giurgevo, Turtukai en face d'Oltenitza, Silistrie en face de Kalarasi, Machin en face d'Braila. Il [illegible] que ces points sont [illegible] par rapport à la Turquie.

D'ailleurs, même si les envahisseurs franchissaient le Danube, la Roumanie en Bulgarie, pour passer sur la Roumanie en [illegible] Turquie, il y a sept passages principaux à travers le chaînes des montagnes qui forment la route le long de la côte, celle de Varna à Burgas et Aïdos, le Kas de Shumla, celui de Demir-Kapou en "la porte de fer," celle de la vallée d'Osman, etc. Dans ce cas, le stratégiste trouve toutes ces routes fort difficiles, les unes étant commandées par la ville, les autres par les villes de Shumla et de Varna. Dont, il arrive à ce qu'il faut les Turcs de les défendre.

Le général russe, Fadeieff, a dit : "La Russie ne saurait faire la guerre dans la Péninsule des Balkans sans le consentement de l'Autriche, et jamais elle n'obtiendra cette permission, dans quelque circonstance que ce soit." Le colléguateur du journal gothaïque, de même, qu'en bouleversant l'Autriche pourrait forcer une armée russe entrée en Turquie à battre en retraite, tient qu'en mettant ses forces en équilibre qu'elle ne permettra pas que le Danube devienne un fleuve russe, et la mer Noire un lac russe. "Le force militaire de l'Autriche est un des facteurs militaires les plus importants de la question d'Orient," ajoute l'écrivain, qui, en prévoit d'ailleurs prochainement la situation militaire de l'Autriche à ce point de vue.

—Voici la très curieuse histoire que le *Revue politique et littéraire* raconte sur M. Jules Simon.

En 1848, le ministre faisant partie d'une commission des grâces, et il est ainsi à examiner un drame dossier, celui d'un individu qui était au bagne depuis 1815.

C'était un meurtrier, et, disait son dossier, un incorrigible rôdeur. Depuis 1815 il n'avait cessé de tenter des évasions, et se raidir sous les châtiments en même temps qu'il en appelait à la clémence [illegible] Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, sur les notes venues du bagne, n'avaient pu prêter l'oreille ou le cœur à ce forçat obstiné, qui passait des mois entiers au cachot, après des bastonnades à faire frémir.

M. Jules Simon eut l'idée, qu'on n'avait pas eue sous le règne de Louis-Philippe ce que lui ne pouvait pas voir sous la restauration, de lire le dossier entier et se faire apporter les pièces du procès du cet escrogé forçat.

Que découvrit-il?

Ce meurtrier était un soldat qui, en 1815, pleurant de rage de voir Blücher et son élégante armée à Paris, avait tué, dans l'état pris de querelle avec un de ces insolents vainqueurs et, vengeant par avance le pont d'Iéna qu'on voulait faire sauter, avait assassiné un Prussien.

Traduit devant un conseil de guerre prussien, il avait été condamné à mort; mais Blücher attendit, on ne sait pourquoi, avait commué la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

Et ce brave, qui avait pleuré non honteux, que le sentimentale l'honneur avait fait meurtrier, était au bagne depuis 1815, hurlant, crispé, se débattant, sans se lasser, sous la détresse de son châtiment.

Pendant trente-cinq ans, il avait été noté comme insubordonné, comme forcené dangereux, parce qu'il ne supportait de la justice de Blücher à la justice des Français.

Hélas! que demandait-il en 1848? La liberté? Qu'en eût-il fait? Vieux, traînant le boulet invisible dont on ne débarrasse pas la jambe d'un ancien forçat, à quel asile eût-il été frapper? Il réclamait la faveur d'échanger le bagne contre une prison, d'aller à Clairvaux ou ailleurs, sous la surveillance de l'autorité, achever les jours qui lui restaient à vivre dans ce pays qu'il avait qu'on permet plutôt qu'on ne l'impose aux invalides du bagne.

M. Jules Simon obtint la grâce de cet assassin dont le dossier avait fait frémir quelques employés supérieurs du ministère de la justice sous les différents régimes depuis M. Pasquier, le premier ministre de la seconde Restauration, jusqu'à M. Hébert, le dernier garde des sceaux de la monarchie de Juillet.

BILLS DOLLARS
LINGOTS
EN Dans
TAS Le Grand Tirage extra
Loterie de la Louisiane.
Gros lot, $25,000
Billet, Cinq Dollars.

ASSASSINAT D'UNE JEUNE FILLE PAR SA SŒUR.—Une jeune fille de moins de vingt ans vient d'être reconnue coupable, par le jury de l'Aveyron, d'homicide commis sur sa jeune sœur.

Marie Calvet, l'accusée, vivait à la Bouberyre, près Rodez, avec sa mère, ses deux frères et sa jeune sœur Julie Calvet, âgée de onze ans. Cette dernière était chérie de toute la famille; tout être cette tendresse, justifiée par l'affabilité du caractère de la jeune fille, excita-t-elle la jalousie de Marie. Sa haine ne connut plus de bornes lorsque Julie eut révélé que Marie avait volé un de ses frères. Elle jura qu'elle se vengerait.

Un dimanche de juillet, se trouvant dans un pré avec Jélie, elle se jeta sur elle, la serrasse et, la main levée: "Un pas plus, et je te plancerai le couteau dans le cœur," lui dit-elle. L'enfant fut vivement impressionnée de cette menace, qui devait se réaliser bientôt.

Dans les premiers jours d'août, la manière d'agir de Marie avec sa sœur changea entièrement. De méchante, d'irritable, elle devint pour elle pleine de tendresse et de prévenances; on serait dit qu'elle voulait lui faire oublier ses menaces, gagner sa confiance, éloigner de son esprit toutes les idées de méfiance qu'elle pouvait avoir. Dans la soirée du 3 août, cette tendresse parut redoubler.

La nuit venue, la veuve Calvet, ses fils et sa belle-sœur étaient allés se coucher. Les deux jeunes filles seules étaient assises sur les marches d'un escalier intérieur. Elles causaient, riaient, et Marie ouvrait d'abord la bouteille d'eau de cerises, avec une telle affection que leur mère qui les entendit, en fut toute surprise.

Cette nuit même, Julie disparaissait, et le lendemain matin, quand son parents inquiets, se mirent à sa recherche, ils trouvèrent son cadavre horriblement mutilé, à 300 mètres de la, dans le lit d'un ruisseau, sous la cheminée d'un moulin. Le cou portait une large blessure s'étendant de l'oreille droite au milieu de la gorge. Toutes les parties molles avaient été divisées; les muscles avait été atteint. Sur la partie antérieure de la gorge étaient deux autres blessures profondes, faites comme la première, avec un couteau. La mort avait été très foudroyante.

Marie Calvet, pressée de dire ce qu'elle avait fait de son amant, lui avait conseillé de se débarrasser de sa sœur, dont la surveillance les importunait; mais Bonnes, d'abord soupçonné, fut reconnu être innocent.

Marie Calvet, reconnue coupable de meurtre, a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

MARSEILLE, 6 janvier—Le recensement de la population de Marseille est terminé. Quelque quelques jours, et M. le maire viens de renvoyer les chiffres officiels de la population, arrêtée au 31 décembre 1876.

Le chiffre total de la population était en 1872 de 312,956 habitants, s'élève actuellement à 318,742, ce qui donne une augmentation de 5,076 habitants.

Sur ce total, la population agglomérée à la municipale s'élève à 305,500, ce qui donne une augmentation de 7,028 habitants sur 1872.

—Le recensement général fait par le Grand-Orient, en France, et les loges relevant de son obédience, relate qu'il existe 401 ateliers : ce qui donne un total d'environ 20,400 membres actifs.

En y ajoutant les maçons qui ont quitté à l'activité, on arrive au chiffre de plus de 500,000 initiés.

—On vient de saisir à la douane de Londres une caisse contenant trois bouteilles remplies de nicotine. Trois bouteilles, se n'est pas grand'chose, du moins en apparence, et cependant c'était un chargement [illegible] 2,600 livres de tabac. Il paraît que, sans, antérieurement apothicaire de [illegible] avait eu l'idée de couvrir par en moyen les choux de Yorkshire, en [illegible] trabucos, et en fin tabac de la Havane. Des échantillons de ce tabac ont été également saisis. Une première partie en a été envoyée au Musée de la douane.

—L'*Univers* fait remarquer que M. de Werther a une spécialité : il a toujours des agréabilité adjoint des puissances [illegible] quelles son gouvernement doit [illegible] une guerre. En 1866, il était à Francfort; en 1870, à Vienne, et en 1870 à Paris. Il est, aujourd'hui, à Constantinople.

—Un emprunteur va chez un [illegible] de son ami qui, en [illegible] lui dit pour amorcer l'entrevue :

—Tire la langue.

Et l'emprunteur de répondre :

—Mais, mon pauvre vieux, je ne fais que [illegible] depuis six mois.

—Les membres du Sénat belge [illegible] en ce moment une fête en l'honneur du prince de Liège, qui préside [illegible] depuis un quart de siècle, [illegible] dans les [illegible]

—Le [illegible] des jouets [illegible] [illegible] Lyon [illegible] [illegible] [illegible]